



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché			
Février 2022			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 03	Lamotte Stade P.P.8 G.P.10kms	Parking: Stade 9h	D. Arrachepied
Jeudi 10	La Ferté Beauharnais P.P.9 G.P.12kms	Parking: Etang communal	D. Le Petit
Jeudi 17	Souvigny en Sologne P.U.10kms	Parking: A Gauche en arrivant	Y. Piccoup
Jeudi 24	Vouzon La Grillère P.P.8 G.P.10kms	Parking: Rte de Vouzon à Sennely. A droite forêt domaniale	C. Clemençon
Vendredi 25	<u>Planning de la marche du 13 mars. 16h salle du stade des Bruyères. Venez nombreux</u>		
Mars 2022			
Jeudi 03	Yvoy le Marron P.P.8 P.M.10 G.P.12kms	Parking: Eglise	D. Arrachepied
Jeudi 10	Menestreau Le Ciran P.U.10kms	Parking :Le Ciran	B. Richard
Dimanche 13	Marche annuelle. Départ salle du stade des Bruyères à partir de 7h30		
Jeudi 17	Neung sur Beuvron P.P.8 G.P.12kms	Parking: La Forge à gauche du Beuvron	D. Le Petit
Mardi 22	Réunion 11h groupe de travail chez C. Clemençon		
Jeudi 24	Lamotte Le Canal A partir de 4kms.....	Parking: Salle des fêtes 9h	Y. Piccoup
Jeudi 31	Montrieux en Sologne P.U.12kms	Parking:Etang communal	D. Le Petit.

Le jeudi pour la randonnée: Si forte pluie, orage ou grand vent, celle-ci peut être annulée. Se renseigner au près des responsables. Merci de votre compréhension.

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps. Se renseigner auprès des responsables : D.Arrachepied tél: 02 54 88 94 70 ou 06 03 93 75 77, D. Lepetit tél : 02 54 83 70 76 ou 06 65 48 19 70, C. Clemençon tel: 02 54 88 44 60 ou 06 74 68 80 23, Y. Piccoup tel: 06 31 80 64 15

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2021-2022

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.